## **COMPTE RENDU**

# du conseil municipal du vendredi 03 juillet 2020 à 18 h 00

<u>Présents</u>: Patrick FESTAL, Pierre VILLATE, Hélène BESSE ARDOUIN, Jacques CAMBECEDES, Michel BOUCHEREAU, Karine LERENDU, Alain MOULARD, Bernadette DE LUCA, Jean-Michel DEMORTIER, Lydie BOURDIN, Patrick BERWIT

Excusés : Absents :

Secrétaire de la séance : Patrick BERWIT

#### Ordre du jour :

- Installation du nouveau conseil municipal

- Election du maire et des adjoints

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur ALLEGRET Jean Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

1 - DE LUCA Bernadette 2 - CAMBECEDES Jacques 3 - DEMORTIER Jean-Michel

4 - BESSE Hélène 5 - BOURDIN Lydie 6 - LERENDU Karine 7 - MOULARD Alain 8 - BERWIT Patrick 9 - VILLATE Pierre

10 - FESTAL Patrick 11 - BOUCHEREAU Michel

dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

M. DEMORTIER Jean-Michel, le plus âgés des membres du conseil, a pris ensuite la présidence. Le conseil a désigné Monsieur Patrick BERWITcomme secrétaire et Madame Lydie BOURDIN et Monsieur CAMBECEDES Jacques en tant qu'assesseurs.

#### Délibérations du conseil:

#### Election du Maire (DE 2020 017) :

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne leur bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11 Reste pour le nombre de suffrages exprimés :7

Majorité absolue: 4

	Conseiller	Suffrage nul	Suffrage	Suffrage
		(art. L66)	obtenus	blancs
Maire	FESTAL Patrick	0	7	4

A obtenu Monsieur FESTAL Patrick: 7 voix

Monsieur Monsieur FESTAL Patrick ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

#### <u>Détermination nombre d'adjoints (DE 2020 016)</u>:

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que conformément à l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de déterminer le nombre des adjoints, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres.

#### DÉCIDE

- de fixer le nombre d'adjoints à TROIS.

#### **Election Premier adjoint:**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur FESTAL Patrick, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11 Reste pour le nombre de suffrages exprimés :7

Majorité absolue : 4

-	Conseiller	Suffrage nul (art. L66)	Suffrage obtenus	Suffrage blancs
1er Adjoint	VILLATE Pierre	0	7	4

A obtenu Monsieur VILLATE Pierre: 7 voix

Monsieur VILLATE Pierre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

#### **Election Second adjoint:**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur FESTAL Patrick, élu Maire, à l'élection du Second Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11 Reste pour le nombre de suffrages exprimés :7

Majorité absolue : 4

	Conseiller	Suffrage nul	Suffrage	Suffrage
		(art. L66)	obtenus	blancs
2ième Adjointe	BESSE Hélène	0	7	4

A obtenu Madame BESSE Hélène : 7 voix

Madame BESSE Hélène ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée.

### **Election Troisième adjoint:**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur FESTAL Patrick, élu Maire, à l'élection du troisième Adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11 Reste pour le nombre de suffrages exprimés :7

Majorité absolue : 4

	Conseiller	Suffrage nul	Suffrage	Suffrage
		(art. L66)	obtenus	blancs
3ième Adjoint	CAMBECEDES Jacques	0	7	4

A obtenu Monsieur CAMBECEDES Jacques: 7 voix

Monsieur CAMBECEDES Jacques ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.